



# Connexion directe

## AUTOMUTILATION D'UN SALARIE : JUSQU'OU FAUT-IL ALLER?

C'est donc par un geste désespéré qu'un salarié a choisi d'attirer l'attention sur la situation infamante faite aux salariés de Téléperformance France.

**Pallier aux silences des différents acteurs**, à leur carence depuis la création de cette entreprise est indispensable et ce n'est pas la crise économique qui a ou va modifier le comportement de salariés mal informés, d'instances du personnel passives voire instrumentalisées par l'employeur. . .

Il s'est automutilé, dans l'infirmier ou le local qui en tient lieu. Si vraiment, **il s'était agi d'une infirmerie, le secret médical était de mise** : Vous avez déjà vu une infirmerie et donc un infirmier chez Teleperformance France !

Par contre choisir le local « infirmerie » démontre aisément qu'à aucun moment notre collègue n'a entendu être violent vis-à-vis d'autrui. Au-delà, nous ne discuterons pas. Nous n'avons pas à nous immiscer dans ses choix et décisions. L'Arbre des causes ne sera pas étudié dans un trac CNT, c'est au **CHSCT** local de s'y atteler pour peu que les directions locale et générale ne soient pas définitivement autistes !

**Il aura fallu ce geste désespéré** d'un salarié pour que l'ensemble des salariés, intérimaires ou non, des différents sites de Teleperformance France aient la possibilité d'être informé, **d'ECHANGER AVEC LEURS PROCHES** de leur souffrance au travail, voire avec leurs responsables syndicaux de ce que c'est la réalité des Centres d' Appels.

Environnement professionnel devenu pathogène en raison de l'organisation du travail, des cadences infernales, des réaffectations successives, **de l'incertitude quotidienne qu'il y règne quant au comportement managériale** et quant au montant de la rémunération variable. Pire de la volonté de l'employeur d'inscrire **l'interdiction de faire grève** si l'on en croit le texte initial de l'employeur en matière d'absence (**texte transmis la même semaine dans le cadre d'une négociation nationale sur les primes**) – interdiction d'être malade, d'arriver en retard, y compris de faire grève – pour être éligible à une quelconque prime ! **Ceci s'appelle le SERVAGE.**

**Demandez donc à vos Délégués syndicaux centraux ce qu'ils ont reçus comme texte... !**

Une automutilation qui attire l'attention, car à Blagnac il suffit de lire le fascicule « **Destination Blagnac – Passeport guide pratique** » page 5, pour s'interroger sur le droit qui a été fait aux salariés de Toulouse qui n'ont pu suivre jusque dans cette banlieue éloignée de tout, y compris de la possibilité de choisir son lieu

**Fédération des syndicats CNT de la Poste, du Courrier, des Colis, des Télécommunications et de la Téléphonie. 18 avenue de Sierre 07200 Aubenas.**

**Tél/Répondeur : 0557892172.**

**0677057506**

**Courriel : [fede.ptt@cnt-f.org](mailto:fede.ptt@cnt-f.org)**

**Novembre/Décembre 2012. Numéro 4**



de restauration.

En pleine mise en œuvre du Plan de Sauvegarde de l'emploi (initié le 01 juillet 2010) à l'échelle nationale, les salariés qui ne pouvaient suivre **n'ont pas été licenciés pour motif économique mais pour faute grave !**

Qui a permis cette illégalité flagrante habillée par l'expression « relevé de discussion du 23 décembre 2010 ». Qui ? l'Employeur !! Et les Instances Représentatives du Personnel – IRP- où étaient-elles à ce moment-là ! ? Vous savez ce document où les expressions au conditionnel font que l'appréciation reste discrétionnaire pour l'employeur.

La CNT souhaite vous informer de vos luttes fructueuses qu'il s'agit de poursuivre :

**C'est à Toulouse, au Tribunal de Grande Instance – TGI - le 06 mars 2012, que les EX SALARIES de SFR – Teleperformance ont gagné deux fois en justice et ont obtenu la condamnation des deux employeurs « pour collusion frauduleuse » et « fraude en plan social ».**

La CNT vous propose de prendre conseil auprès de leur avocat afin de vous forger votre propre opinion : Me Geoffroy, r.geoffroy@cab-avocats.fr 04 67 60 83 64.

En effet, n'hésitez pas à informer vos ex-collègues afin qu'ils vous aident, car 800 dossiers aux prud'hommes, peut faire avancer le sort des salariés restés en interne. Pourquoi pas 800 dossiers de plus ! **Une initiative individuelle plus une autre initiative individuelle, aboutissent à un résultat plus certain.**

Enfin lorsque nous nous épuisons sous le harnais, nous nous retrouvons pour les plus anciens, avec, par exemple **12 ans d'ancienneté**, en long arrêt de travail, sachez encore que le paiement de la prévoyance est rarement effectué en temps et en heure. Cette affirmation vaut pour les ouvertures de dossier tant pour les assureurs Générali et AXA ainsi que pour les premiers nouveaux arrêts de travail longue durée, relayés selon la convention collective par le GNP (Depuis le 01 janvier 2010). Dès novembre 2008, une demande de réunion extraordinaire en présence d'un Représentant de la Caisse Régionale d'assurance Maladie – CRAMIF -, du Gestionnaire de la PREVOYANCE et l'Inspection du travail avait été demandée par l'élue, Présidente de la Commission Mutuelle et PREVOYANCE, jamais votée à cause d'élus et de syndicats pusillanimes.

Dans ce contexte ne vous étonnez plus de la réactivité qu'a déployé l'employeur pour TENTER de licencier notre collègue soit disant « violent » et qui deviendrait potentiellement un salarié en arrêt de travail TRES LONGUE DUREE. Combien reçoivent leurs indemnités à échéance une fois les deux mois couverts par la Sécurité Sociale écoulés ? Ils deviennent des salariés isolés, éloignés qui se battent et en fin de compte sont pris en charge, concrètement, par la solidarité locale voire nationale, **car notre employeur « Responsable » fait tourner sa trésorerie, pendant quelquefois une année.**

Alors si vous êtes un vieux couple de salariés, tous les deux à Teleperformance France, il vous faut être imputrescible ! , SAUF A CONSTRUIRE DES SOLIDARITES AVEC VOS PROCHES, VOS ASSOCIATIONS ET VOS SYNDICATS MOTIVES AFIN DE MAINTENIR votre tête hors de l'eau et au-delà CONQUERIR UNE VERITABLE AUTONOMIE DANS VOTRE EMPLOI !

**Bulletin de contact ou d'Adhésion :**

**NOM :**

**PRENOM :**

**SOCIETE :**

**Adresse :**

**Code Postal :**

**Ville :**

**Adresse mail :**

**A retourner à l'adresse de la Fédération.**

**Vous pouvez également nous écrire à cette adresse pour recevoir 3 numéros gratuits du COMBAT SYNDICALISTE, mensuel de la CNT.**